



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 61478

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'émission « Loft Story » retransmise par la chaîne M6 depuis le 26 avril dernier. Au départ, onze candidats - six garçons et cinq filles - sont enfermés dans un logement (le loft), conçu pour l'occasion, sous la contrainte de vingt-six caméras et de plus de cinquante micros disposés au sein de chaque pièce, enregistrant en permanence leurs moindres faits et gestes. A l'arrivée, c'est-à-dire soixante-dix jours après la première diffusion et après l'élimination hebdomadaire d'un candidat, le couple restant en lice remportera une maison d'une valeur de trois millions de francs, à la condition d'y vivre ensemble six mois, toujours sous le regard des caméras. Ce programme rencontre un succès national considérable, en particulier pour la tranche d'âge des quinze-vingt-cinq ans, mais les conditions extrêmes imposées par la société de production ainsi que les contraintes de promiscuité auxquelles sont soumis les candidats pourraient les exposer, selon de nombreux psychologues, à de profonds risques d'effondrement psychologique. L'enfermement en milieu confiné, sans aucune communication avec le monde extérieur, exacerbe en effet les sentiments de délation et de rivalité et annihile toute période d'intimité, pourtant indispensable. En outre, il semble que les candidats aient dû céder à la société de production leurs droits d'auteur de manière « irrévocable, inconditionnelle et en totalité », sans percevoir la moindre rémunération, ce qui permettra à ladite société d'exploiter leur image non seulement au cours mais aussi après la diffusion de l'émission elle-même. Aussi, la rémunération des candidats, reposant sur l'espérance de gains qui sont aléatoires, semble tout à fait contraire au droit du travail actuellement en vigueur. Aussi, il souhaiterait connaître l'opinion du Gouvernement sur cette émission qui fait l'objet aujourd'hui d'une grande polémique et qui, sur le plan moral, est tout à fait condamnable.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61478

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3039